



ET SI VOUS PARTICIPIEZ À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS EN CENTRE TARN ?

**CONSULTATION POUR DONNER VOTRE AVIS SUR
LE PROGRAMME LOCAL DE RÉDUCTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)
DU 17 JANVIER AU 4 FÉVRIER 2022**

• Arifat • Fauch • Laboutarié • Lamillarié • Lomers • Montredon-Labessonnié
• Orban • Poulan-Pouzols • Réalmont • Sieurac • Terre-de-Bancalié



LES DÉCHETS EN CENTRE TARN

La Communauté de communes Centre Tarn collecte les déchets ménagers et assimilés pour ses 11 000 habitants sur les 11 communes de son territoire.

Ordures ménagères

2600 tonnes
235 kg/hab/an
827 conteneurs

Tri sélectif

665 tonnes
60 kg/hab/an
707 conteneurs



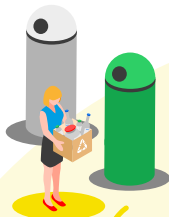
Service de collecte Centre Tarn

8 agents
2 camions
10 tournées
hebdomadaires
419 points de
regroupement
de conteneurs
collectifs

Textile

22 tonnes
2 kg/hab/an
13 colonnes

LE-RELAIS

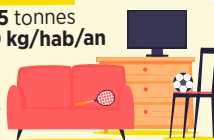


Verre

380 tonnes
34 kg/hab/an
84 colonnes

Déchèterie

2225 tonnes
200 kg/hab/an



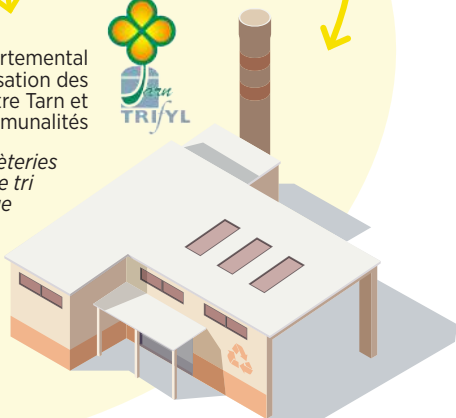
TRYFIL

Syndicat mixte départemental
Traitement et valorisation des
déchets pour Centre Tarn et
13 autres intercommunalités



36 déchèteries
2 centres de tri
2 plateformes de compostage
2 plateformes bois-énergie
5 réseaux de chaleur
1 bioréacteur

Valorisation des déchets résiduels
en électricité et chaleur, biométhane
(carburant) ou hydrogène.



CONSTATS

Suite à un diagnostic la communauté de communes a fait 2 constats :

- ✓ **Nous trions mal nos poubelles.**
- ✓ **Nous produisons trop de déchets.**

+ de 500 kg de déchets par an par habitant de Centre Tarn.
Environ 2/3 du contenu des ordures ménagères pourrait être recyclé, trié, composté ou évité.

140 €/an/habitant, c'est le coût réel de la gestion des déchets pour la collectivité aujourd'hui :

- bien plus que ce qui est perçu en Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ;
- le coût de traitement des déchets va fortement augmenter dans le futur.



OBJECTIFS DU PLAN

La communauté de communes a élaboré un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour la période 2021-2027. Il vise 2 objectifs principaux :

- ✓ **Réduire à la source notre volume de déchets.**
- ✓ **Trier mieux.**

Ce document, rendu obligatoire par la loi Grenelle 2, comprend des objectifs de réduction des quantités de déchets produits et un plan d'action pluriannuel.

Ce programme est soumis à consultation publique avant validation par la communauté de communes.



PROGRAMME D' ACTIONS : LES GRANDS AXES

Éco-exemplarité

- ✓ Formation des élus et services de la Communauté de communes
- ✓ Réduction des déchets émis par les collectivités

Valorisation des biodéchets

- ✓ Distribution de composteurs individuels
- ✓ Développement du compostage collectif
- ✓ Actions pédagogiques dans les structures éducatives du territoire

Communication et sensibilisation

- ✓ Campagnes auprès du grand public
- ✓ Accompagnement des organisateurs d'événements locaux

Promotion du réemploi, de la réparation et de la réutilisation

- ✓ Collecte du textile
- ✓ Gestion des déchets des professionnels

Outils économiques

- ✓ Optimisation du service de collecte des déchets
- ✓ Étude sur la fiscalité incitative



COMMENT PARTICIPER ?



Consultez le PLPDMA
en scannant ce QR Code
avec votre smartphone



**Donnez votre avis en ligne
jusqu'au 4 février**
en scannant ce QR Code

📍 Vous pouvez aussi laisser votre avis sur un registre papier accessible à la communauté de communes Centre Tarn (2bis boulevard Carnot à Réalmont)

🌐 Retrouvez toutes ces infos sur centretarn.fr